



Menace de bloqué mon compte bancaire par huissier

Par **alvila**, le **27/05/2011** à **07:56**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre d'un huissier m'informant que je ne me suis pas présenté a sa convocation et menace de saisir mon compte bancaire

Le probleme est que je n'ai jamais reçu cette convocation.

A t il le droit de bloqué mon compte et que dois je faire

Par **Melanie555**, le **27/05/2011** à **08:49**

Si l'huissier a un titre exécutoire obtenu à l'issue d'une jugement, il a le droit de saisir vos comptes. Cela fait partie des procédures d'exécution mises à sa disposition pour exécuter un jugement.